

Hebdomadaire distribué gracieusement à tous les ménages du Canton de Genève, de l'agglomération de Nyon et de toutes les autres communes de la Zone économique 11 (Triangle Genève-Gland-Saint Cergue). 172 327 exemplaires certifiés REMP/FRP.

Edité par Plurality Presse S.A. Paraît le lundi
Directeur-Rédacteur en chef: Thierry Oppikofer
Coordination, Publicité,
Gestion des annonces: Patrick Gravante
Maquette: Imagic Sàrl Carouge,
Daniel Hostettler, Sophie Hostettler
Flashage et impression:
Courvoisier-Attinger Arts Graphiques SA
Distribution: Epsilon SA

© Plurality Presse S.A., 2012

Rédaction, Administration, Service de publicité:
8, rue Jacques-Grosselin • 1227 Carouge
Tél. 022/307 02 27 • Fax 022/307 02 22 CCP 17-394483-5
E-mail: annonces@toutemploi.ch

www.toutemploi.ch

TOUT l'emploi & formation

29 octobre 2012 – No 563

Le Père Fouettard est un salaud

«Sociologie de la fessée» et «Histoire de la fessée»: deux livres qui tombent bien en cette année Rousseau. En tout cas, ils permettent à notre «Spécial formation» de discuter les effets formateurs et déformateurs de la contrainte physique.

La fessée a mauvaise presse, depuis que la «raison» règne sur l'éducation: divers textes de loi lui opposent la «dignité» et le «respect» de l'«individu», l'«épanouissement» de la «personne», la «motivation» sinon l'«exemple» plutôt que la «punition»... bref, la «correction» n'est pas le bon outil pour «corriger» les comportements «incorrects». La question, d'ailleurs, dépasse le cadre de l'enfance: depuis la nuit des temps, la force – souvent violente – a réglé les rapports entre les hommes, et bien sûr, l'attitude envers les animaux. La cravache, utilisée parfois comme instrument de punition, est avant tout un accessoire d'équitation. A noter qu'on «dresse» les animaux supérieurs – de salon ou de cirque – plus souvent que les cochons ou les moutons. Dans l'Antiquité, la Bible autorisait les raclées aux esclaves, et sous le Code d'Hammourabi, la mutilation menaçait les mauvais docteurs ou maçons. Sparte, rejetée de notre culture pour avoir trop défié le «bon» sens, aguerrissait ses jeunes à coups d'épreuves physiques. Mais si à Rome, certains ont vivement critiqué l'éducation par la violence, leur argument



► Peu importe le blasphème, pourvu qu'on garde l'auréole (tableau de Max Ernst: La vierge corrigeant l'Enfant Jésus).

central était: «c'est bon pour les esclaves». Au Moyen-Âge existaient des «frères fesseurs» (rien à voir avec la «confesse»), chargés d'appliquer les peines: et cela, en public, comme on l'a fait des siècles durant des exécutions, pour que l'exemple soit édifiant. Sous l'Eglise médiévale, de toute façon, il était de bon ton de se flageller soi-même... si bien que ce temps fut bien tolérant envers l'éducation musclée des

écoliers et apprentis. Les domestiques ont toujours eu un statut intermédiaire entre le citoyen et l'esclave, jusqu'à des temps assez modernes: j'ai ouï ou lu qu'une domestique à Versailles pouvait être condamnée à mort pour avoir volé une aiguille, et que le compositeur Haydn – traité comme un prince lors de son séjour anglais – vivait en Autriche sous la crainte de «châtiments corporels». La camaraderie en

petite communauté ne change pas non plus la donne: l'expression «seul maître à bord après Dieu», appliquée aux capitaines, en dit long sur la «Justice» hors du domaine public. Bien sûr, dès lors que le travail est devenu l'objet d'un libre contrat assorti de conventions collectives, toute gestion «inhumaine» des «ressources humaines» devenait caduque. Dès la fin de l'Ancien Régime, la «liberté de travail» proclamée par Turgot a, en tout cas, mis le feu aux poudres.

Interdit d'interdire

Mais comment séparer cette discussion de celle des méthodes carcérales (a fortiori, de la peine de mort... deux sujets abordés ces jours par les Rencontres internationales et la Maison de l'histoire), qui survivent à l'infâme «chicotte» ou au «knout» fatal? Dans certains pays, encore aujourd'hui, subsistent des châtiments corporels légaux dans les prisons, à l'armée, et sous les tribunaux (Singapour est la terreur des délinquants). Sans compter les Nations vivant sous la loi de l'islam, qui – comme le Talion biblique – exerce parfois la ►

Justice par la mutilation. De toute façon, la liste des pays ayant explicitement banni la fessée est parlante, mais pas toujours comme on pense: c'est sous le nom de «Règles de Beijing» que les Nations Unies ont codifié les droits de l'enfant en 1985. Et les pays en pointe par leur paraphe ne sont pas tous des modèles de démocratie: la Moldavie ou le Congo, par exemple, tandis qu'Israël et l'Inde exorcisent à bon compte leur violence sociale. A noter que le Liechtenstein est dans la liste, mais pas la Suisse (ni la France); tandis que la Pologne a ouvert la voie en... 1783, suivie

par la Suède deux siècles plus tard! Au XIX^e siècle en Grande-Bretagne, des décès d'élèves ont causé des scandales, et au milieu du XX^e siècle, un livre du fameux Docteur Spock a fait tourner le vent. N'empêche, de récentes enquêtes (européennes) montrent une diminution des gifles, mais un retour de la fessée (les mamans plus que les papas fessent leurs fils plus que leurs filles). Quant aux coups entre conjoints, s'ils sont illégaux presque partout et depuis longtemps, il est inexact qu'on «ne connaisse pas de cas de fessées de maris par leurs femmes». En tout cas, des livres

sur les mœurs britanniques des siècles passés donnent de certains maris peu méritants une image pitoyable... certains étant même vendus au marché à des femmes encore moins fortunées.

Faut-il fesser Benattar?

Les deux livres (de Christine Baras et Jean Feixas) mentionnés au début de l'article parlent de «la violence ordinaire dans la famille» pour le premier, tandis que le second (paru en 2010) s'intéresse plus à l'érotisme: ils sont très bien documentés, et le premier – qui

sort ces jours à Genève aux excellentes Editions Eclectica, avec une belle préface de Daniel Bernard – a fait de sa bibliographie un vrai outil de travail. Mais la pensée d'un David Benattar ou le conte d'un Pierre Gripari – pour être à côté du sujet – sont aussi des éléments du débat. Car si le droit du plus fort est dénué de raison, on peut souvent en dire autant des «raisons» du plus «raisonneur»: recourir à la force, c'est au moins assumer la faiblesse de nos arguments. En ce sens, la fessée est bel et bien éducative... ■

Boris Engelson

L'éveil à la Culture et à l'Art, un bien nécessaire pour l'enfant?

La culture, l'art, sont des mondes de création où l'imaginaire se lâche. Regarder une peinture, une sculpture, nous entraîne à rêver, ressentir des impressions, des émotions. Nous ne sommes plus forcément, dans la réflexion et le contrôle, mais dans la sensation. C'est également vrai pour les arts vivants: la danse, la musique... au son d'une mélodie, notre corps s'éveille, nous sommes dans une autre réalité, mais tout en communication. L'art apprendra à l'enfant à utiliser sa tête, son corps de manière différente du quotidien, à communiquer autrement.

En tant que parents, nous sommes souvent partagés entre être très attentifs aux devoirs scolaires de nos enfants, ou laisser plus de liberté.

L'art donne à l'enfant un moyen supplémentaire de s'exprimer au monde, de partager avec les autres, par la conceptualisation. Peinture, danse, musique? ...des émotions souvent indicibles, mais universelles.

Mais comment éveiller notre enfant, à la culture et à l'art?

Dans un premier temps, très simplement, à la maison! Nous pouvons, par exemple, proposer à notre enfant, des moments «artistiques/culturels»: peinture, musique, poterie... apprenons-lui, par exemple, le mélange des couleurs: Le jaune et le bleu ensemble donnent le vert, le bleu et le rouge, le violet... Faisons-lui découvrir les différents ustensiles utilisés pour peindre, dessiner, ainsi que les différents supports possibles.

Si notre cœur balance vers la musique, nous pouvons tout simplement chanter, danser avec lui.

Ensuite, il existe également beaucoup d'ate-



► **Proposons des moments artistico-culturels à nos enfants.**

liers artistiques pour enfants et adolescents. Ces structures proposent un apprentissage de la peinture, musique, danse, théâtre... A l'année ou sous forme de stage. Les cours permettent une pratique sérieuse, tout en demeurant ludiques.

Ces ateliers apporteront à votre enfant, au delà de l'éveil à l'art, une assurance sur sa

capacité à produire, à imaginer, à construire. Et puis, il y a également les musées. Aujourd'hui, de plus en plus d'institutions publiques ou privées proposent tout au long de l'année des animations destinées aux enfants: parcours guidés, ateliers pratiques, expositions interactives...

Accompagnez-le à la bibliothèque. Il y a en Suisse romande plus de 150 bibliothèques avec des centaines de livres aux formes, couleurs et matières différentes, qui éveilleront ses sens et son imaginaire.

Laissons-les également approcher les nouveaux médias, télévision, ordinateurs... riches d'informations, d'imagination, de créations. Enfin, beaucoup d'activités existent, n'hésitez pas à vous renseigner auprès du site www.lafamily.ch, qui vous orientera. ■

Emmanuelle Alex

la Family.ch